

Numéro	CA/2026-09-24/04
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	29/09/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	29/09/2026
Date de transmission au Recteur	29/09/2026

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 24 septembre 2026 portant approbation de la révision des droits d'inscription de la licence mention « droit » de la filière délocalisée à Bucarest de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-12-01/09 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025 modifiée portant approbation de la politique d'exonération des droits d'inscription de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision des droits d'inscription de la licence mention « droit » de la filière délocalisée à Bucarest de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne conformément à la fiche financière ci-après annexée.

Délibération CA/2026-09-24/04	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	35
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	22
Nombre de contre	3
Nombre d'abstentions	10

Paris, le 25 septembre 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Recensement des besoins d'un programme de formation financé sur ressources propres Diplôme délocalisé							
Date de création :							
PRESENTATION DU PROGRAMME							
Intitulé du programme :		Collège Juridique Franco-Roumain d'Etudes Européenne		Situation :		Renouvellement à échéance	
Type de programme :		Diplôme délocalisé		Type de diplôme :		Diplôme national	
Niveau/type de formation :		Licence/master		Précision sur niveau de formation :			
Liste des étapes APOGEE (si existante) :				Nombre d'étudiants/apprenants :		300	
Date/période de mise en œuvre :				Nb maximum d'étudiants pédagogique :			
Nb minimum d'étudiants pédagogique :				Composantes associées :		Pôle des relations extérieures	
Composante de gestion :		EDS-Dep. DIEC (07)		Nom du porteur du projet :		François-Guy Trébulle	
Contact administratif :		ra-pole-re.eds@univ-paris1.fr					
Liste des partenaires		Nom du partenaire				Existence d'une convention	
Partenaire 1 :		Université de Bucarest				OUI - EN COURS DE RENOUVELLEMENT	
Partenaire 2 :		Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères				OUI	
Partenaire 3 :		Universités membres du Consortium (17)				OUI - EN COURS DE RENOUVELLEMENT	
Partenaire 4 :						< SELECTIONNER >	
Remarques :		Le partenaire du Luxembourg est sorti du consortium et ne participe plus au financement (20K€), mais le poste qu'il finançait a disparu avec.					
LES RECETTES PREVISIBLES (PRODUITS)							
1) Droits d'inscription perçus par l'établissement			Nb. inscrits	Tarif unitaire	TOTAL (€)		
Droits d'inscription nationaux (DIN) :							
Taux plein			Licence	226	178,00 €	40 228,00 €	
Taux plein			Master 1	36	255,00 €	9 180,00 €	
Taux plein			Master 2	38	255,00 €	9 690,00 €	
Droits d'inscription spécifiques (complètent éventuellement les droits nationaux pour un service rendu supplémentaire) :							
Tarif plein			Licence	226	270,00 €	61 020,00 €	
Tarif plein			Master 1	36	345,00 €	12 420,00 €	
Tarif plein			Master 2	38	405,00 €	15 390,00 €	
2) Contributions versées par le(s) partenaire(s)			Effectif	Tarif unitaire	TOTAL (€)		
Contribution aux coûts de fonctionnement					- €		
Contribution aux charges d'enseignement UP1					- €		
Contribution aux frais de déplacement (missions)					- €		
Subvention / MEAB			1	20 000,00 €	20 000,00 €		
3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (ligne SCSF spécifique, Erasmus+, AMI, etc.)							
					- €		
					- €		
					- €		
4) Autres produits externes (préciser) :					- €		
			0	- €	- €		
			0	- €	- €		
				TOTAL PRODUITS		167 928,00 €	
LES COÛTS PREVISIBLES (CHARGES)							
1) Coûts de personnel enseignement/pédagogie							
Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	Coût total (€)	
Enseignants titulaires et contractuels (service statutaire)		Service principal		0	300,00 €	- €	
		Heures complémentaires	934,00	768,00	2169	45,68 €	99 079,92 €
Vacataires		Par défaut		0	53,74 €	- €	
		Fonctionnaire		0	45,68 €	- €	
		Non fonctionnaire		0	61,80 €	- €	
TOTAL enseignements/charge maquette (Paris 1) :		934,00	768,00	2169		99 079,92 €	
Enseignements pédagogiques / Partenaire		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coût horaire standard heTD (€)	Coût total (€)	
Enseignements		à la charge du partenaire					
				-	- €	- €	
Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique au titre du RIPEC et REH		Nature	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Coût horaire moyen heTD (€)	Coût total (€)
Direction du programme de formation		par groupe	30	3,00	15,00	53,74 €	2 418,30 €
Ingénierie pédagogique		par groupe	10			53,74 €	- €
Tutorat universitaire (suivi individuel...)		par étudiant	10			53,74 €	- €
Méthodologie et ateliers professionnels...		par groupe	10			53,74 €	- €
Direction de mémoires de fin d'études		par étudiant	6			53,74 €	- €
Participation aux jurys de soutenance de mémoire		par étudiant	2			53,74 €	- €
TOTAL Coûts de personnel enseignement/pédagogie :						101 498,22 €	
2) Coûts de personnel administratif (BIATPSS)							
/ \ Sélectionner le statut en 1er :		Statut	Corps	Quotité %	Catégorie FP	Coût moyen annuel chargé	Coût total (€)
Gestion administrative		BIATPSS, titulaire	ATRF	0,00%	C	54 685,00 €	- €
		BIATPSS, NON_titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
		Vacataire_non_fonctionnaire_exterieur	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
		Vacataire_non_fonctionnaire_exterieur	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)		BIATPSS, titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
		BIATPSS, NON_titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
		Vacataire_fonctionnaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
		Vacataire_non_fonctionnaire_paris1	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)							
Situation RH		S'agit-il d'un recrutement ?		< SELECTIONNER >		S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?	
		Pisciculture				OUI	
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?		Mutualisation avec une autre formation ?		Mutualisation avec le Caire (EDSC)		Quotité (%)	
		Mutualisation avec la composante ?		Indiquer le libellé de la / les fonction(s) support (par ex. RI, etc.)		A préciser	
Total coûts de personnel administratif (BIATPSS) :						- €	
3) Autres coûts de fonctionnement (contributions et dépenses spécifiques)							
Prévoyez-vous d'appliquer une contribution forfaitaire aux coûts mutualisés, supportés par la composante ?					(En %)	Montant fixe	
Le cas échéant, est-ce sous la forme d'un montant fixe ou d'un pourcentage ? Renseignez l'un ou l'autre.							
Autres coûts		Précision possible		Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL (€)	
Atelier de professionnalisation						- €	
Documents pédagogiques						- €	
Conseil académique du CJFR		Frais de restauration des membres du CA du CJFR		1	600,00 €	600,00 €	
Cérémonie de remise des diplômes		Frais d'organisation		1	600,00 €	600,00 €	
Autres dépenses (à préciser)						- €	
						- €	
						- €	
MISSIONS - Frais de déplacement et d'hébergement		Nb total de missions sur un an	Nb de jours/mission	Tarif unitaire	Type de prise en charge	TOTAL (€)	
Transport pris en charge		22,00	1,00	500,00 €	Prise en charge Paris 1	11 000,00 €	
Option 1		Per diem total	20,00	6,00	160,00 €	Prise en charge Paris 1	
Option 1		Per diem total	2,00	3,00	160,00 €	Prise en charge Paris 1	
Option 2		Per diem hors hébergement (35%)				< SELECTIONNER >	
(Possibilité de ne renseigner que l'un des deux éléments à la charge de Paris)		Hébergement				< SELECTIONNER >	
Autres frais afférents à la mission (visa, vaccin, etc.)		1,00	1,00	200,00 €	Prise en charge Paris 1	200,00 €	
TOTAL autres coûts						32 560,00 €	
TOTAL CHARGES						134 058,22 €	

20 missions d'enseignement + 2 déplacements annexes (1 billet A/R au salon des masters + 1 billet A/R pour la rentrée solennelle (22 A/R au total))
20 missions d'enseignement
2 missions courtes (3 jours) pour le salon des masters, la rentrée solennelle et mission annexe (direction EDS).

Poste mutualisée (50 % : CJFR, 45 % : EDSC et 5 % : CJFA-USAL), dont 95 % de la charge est supportée par l'EDSC et 5 % par le CJFA-USAL.

Note de synthèse sur la soutenabilité financière de la formation

Créer le : 17/09/2026

Contexte

Le Collège juridique franco-roumain (CJFR) délocalisé à Bucarest, propose un cursus universitaire comprenant une licence de droit, un master 1 en droit européen et international des affaires et un master 2 en droit et gouvernance des affaires internationales et européennes, labellisés Paris 1.

L'ensemble est dispensé en présentiel à l'université de Bucarest par des enseignants-chercheurs de Paris 1 et des autres établissements membres du consortium (17 partenaires), d'où une volumétrie importante de missions d'enseignement.

Chaque établissement partenaire prend en charge la rémunération de ses propres personnels d'enseignement (imputation sur le service). En revanche, les missions sont toutes prises en charge par Paris 1 (coordinateur). À ce titre, Paris 1 reçoit une subvention du MEAE. Elle vient d'être révisée à la baisse à compter de 2026 (passant de 25 k€ à 20 k€).

Un poste de secrétaire général du collège est financé et pris en charge directement par Expertise France. Le directeur des études (professeur de l'EDS) est indemnisé par Paris 1 (cadre REH).

Effectif

Les effectifs statistiques Apogée sont les suivants, sur les 5 niveaux de formation :

	Année universitaire	Valeurs		
		Somme de TOTAL IA	Somme de Total IA principale	Somme de Total IA secondaire
Licence 1ère année Droit (Bucarest)	2025/2026	96	96	-
	2024/2025	111	111	-
	2023/2024	102	102	-
	2022/2023	94	93	1
Total Licence 1ère année Droit (Bucarest)		403	402	1
Licence 2ème année Droit (Bucarest)	2025/2026	95	93	2
	2024/2025	84	80	4
	2023/2024	61	61	-
	2022/2023	28	28	-
Total Licence 2ème année Droit (Bucarest)		268	262	6
Licence 3ème année Droit (Bucarest)	2025/2026	69	69	-
	2024/2025	58	58	-
	2023/2024	35	35	-
	2022/2023	57	56	1
Total Licence 3ème année Droit (Bucarest)		219	218	1
Master 1 Droit européen et international des affaires (délocalisé à Bucarest)	2024/2025	57	57	-
	2023/2024	30	30	-
	2022/2023	26	26	-
		113	113	-
Total Master 1 Droit européen et international des affaires (Bucarest)		73	73	-
Total Master 1ère année Droit européen et international des affaires (Bucarest)	2025/2026	73	73	-
	2024/2025	42	42	-
	2023/2024	23	23	-
	2022/2023	38	38	-
Total Master 2 Professionnel Droit et gouvernance des affaires internationales et européennes (délocalisé à Bucarest)		103	103	-
Master 2ème année Professionnel Droit et gouvernance des affaires internationales et européennes (Bucarest)	2025/2026	33	33	-
	2024/2025	33	33	-
	2023/2024	33	33	-
	2022/2023	33	33	-
Total général		1 212	1 204	8

La moyenne des effectifs sur 5 années se décompose ainsi :

L1 : 101 IA

L2 : 67 IA

L3 : 55 IA

Soit une moyenne de **223 IA en licence, 47 IA en master 1 et 34 IA en master 2**, pour un total de 304 IA.

Les effectifs cibles retenus dans la FSF, par la composante et pour l'analyse, sont donc proportionnés à la réalité des IA sur les années de référence, soit 300 IA.

Analyse

Les étudiants acquitteront, directement auprès de Paris 1, les droits nationaux (1er/2nd cycles) et les droits spécifiques. Une augmentation (+100 €) de la part des droits spécifiques a été portée auprès du consortium et validée par son conseil.

Droits d'inscription nationaux (DIN) :					
Régime tarifaire	Niveau d'étude	Règlement des DIN	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Taux plein	Licence	par l'étudiant	226	178,00 €	40 228,00 €
Taux plein	Master 1	par l'étudiant	36	255,00 €	9 180,00 €
Taux plein	Master 2	par l'étudiant	38	255,00 €	9 690,00 €
					59 098,00 €
Droits spécifiques (complètent éventuellement les droits nationaux) :					
Régime tarifaire	Critères ou conditions	Règlement des DS	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Tarif plein	Licence	par l'étudiant	226	270,00 €	61 020,00 €
Tarif plein	Master 1	par l'étudiant	36	345,00 €	12 420,00 €
Tarif plein	Master 2	par l'étudiant	38	405,00 €	15 390,00 €
					88 830,00 €

Anciens tarifs

Toutefois, cette augmentation ne couvre pas le fonctionnement du CJFR, lequel prévoit un enseignement qui, jusqu'alors, était entièrement dispensé en présentiel, via des missions d'enseignement des enseignants-chercheurs de l'EDS (45 annuellement pour tous les niveaux).

Il a donc été proposé de réduire le nombre de missions de 45 à 22 (20 missions d'enseignement et 2 missions de représentation/accompagnement), sans dénaturer totalement le mode d'enseignement, en maintenant la moitié des missions d'enseignement, pour parvenir à un niveau de déficit acceptable, compte tenu du rayonnement et de l'ancienneté de cette formation, et de l'implication d'autres acteurs au sein d'un consortium. Cela étant, des discussions devront se poursuivre à moyen terme sur un modèle de soutenabilité pérenne.

Equilibre financier sur 5 ans					
Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total des produits sur ressources propres	167 928,00 €	167 928,00 €	167 928,00 €	167 928,00 €	167 928,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	33 585,60 €	33 585,60 €	33 585,60 €	33 585,60 €	33 585,60 €
Total des prélèvements affectables à la composante (% ou montant fixe)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	134 342,40 €	134 342,40 €	134 342,40 €	134 342,40 €	134 342,40 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	134 058,22 €	137 103,17 €	140 239,46 €	143 469,85 €	146 797,14 €
Soide dégagé pour l'établissement	284,18 €	2 760,77 €	5 897,06 €	9 127,45 €	12 454,74 €

Fiche de Soutenabilité Financière

Sur une année nominale

Revue de la fiche par la DAFB : 17/09/2026

Intitulé du programme :	Collège Juridique Franco-Roumain d'Etudes Européennes			
Type de programme :	Diplôme national	Type de diplôme :	Diplôme national	
Niveau du programme :	Licence/master	Détails sur le programme :	0	
Composante ou direction :	EDS-Dep. DIEC (07)	Situation :	Renouvellement à échéance	
Contact administratif :	ra-pole-re.eds@univ-paris1.fr	Nom du porteur du projet :	François-Guy Trébulle	

Nb min. d'étudiants pédagogique:	Nb Max. d'étudiants pédagogique:	Nb d'étudiants / apprenants inscrits :
0	0	300

Liste des partenaires

Convention (oui/non)

Université de Bucarest	EN COURS DE RENOUELEMENT
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères	OUI
Universités membres du Consortium (17)	EN COURS DE RENOUELEMENT
0	< SELECTIONNER >

Equilibre financier sur une année de référence

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	Année de référence
Total des produits sur ressources propres	167 928,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	33 585,60 €
Total des prélèvements affectables à la composante (% ou montant fixe)	- €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	134 342,40 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	140 333,57 €
Solde dégagé pour l'établissement	- 5 991,17 €

Equilibre financier sur 5 ans

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total des produits sur ressources propres	167 928,00 €	167 928,00 €	167 928,00 €	167 928,00 €	167 928,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	33 585,60 €	33 585,60 €	33 585,60 €	33 585,60 €	33 585,60 €
Total des prélèvements affectables à la composante (% ou montant fixe)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	134 342,40 €	134 342,40 €	134 342,40 €	134 342,40 €	134 342,40 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	134 058,22 €	137 103,17 €	140 239,46 €	143 469,85 €	146 797,14 €
Solde dégagé pour l'établissement	284,18 €	- 2 760,77 €	- 5 897,06 €	- 9 127,45 €	- 12 454,74 €

PRODUITS

1) Droits d'inscription perçus par l'établissement

Droits d'inscription nationaux (DIN) :

Régime tarifaire	Niveau d'étude	Règlement des DIN	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Taux plein	Licence	par l'étudiant	226	178,00 €	40 228,00 €
Taux plein	Master 1	par l'étudiant	36	255,00 €	9 180,00 €
Taux plein	Master 2	par l'étudiant	38	255,00 €	9 690,00 €
					59 098,00 €

Droits spécifiques (complètent éventuellement les droits nationaux) :

Régime tarifaire	Critères ou conditions	Règlement des DS	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Tarif plein	Licence	par l'étudiant	226	270,00 €	61 020,00 €
Tarif plein	Master 1	par l'étudiant	36	345,00 €	12 420,00 €
Tarif plein	Master 2	par l'étudiant	38	405,00 €	15 390,00 €
					88 830,00 €

Anciens tarifs
170,00 €
245,00 €
305,00 €

2) Contributions versées par les partenaires

Type de contribution	Conditions	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
Contribution aux coûts de fonctionnement	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux charges d'enseignement UP1	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux frais de déplacement (missions)	Refacturation (au réel)	0	- €	- €
Subvention		1	20 000,00 €	20 000,00 €
Total refacturation				- €
Total hors refacturation				20 000,00 €
Total contributions versées par le partenaire				20 000,00 €

3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (ligne SCSP spécifique, Erasmus+, AMI, etc.)

Entité Interne	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	0	- €
0	0	0	- €
0	0	0	- €
			- €

4) Autres produits externes (préciser) :

Nom du partenaire	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	- €	- €
0	0	- €	- €
			- €

TOTAL PRODUITS 167 928,00 €

CHARGES

Coût de personnel enseignant

1) Enseignements/charge maquette (heTD)

Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1	Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards / moyens heTD (€)	TOTAL
Total des heures de service principal	-	-	-	300,00	- €
décomposé comme suit :					
Professeur	-	-	-	401,00	- €
Maître de conférence	-	-	-	276,00	- €
Second degré (PRCE, PARG)	-	-	-	257,00	- €
ATER (Temps complet/ Temps partiel)	-	-	-	118,00	- €
Enseignant contractuel (MDL, PAST, MAST, C	-	-	-	181,00	- €
Doctorant	-	-	-	68,00	- €
DECOMPTE : Nb d'heures de service statutaire non réparti	-	-	-	300,00	- €
Heures complémentaires	934,00	768,00	2 169,00	45,68	99 079,92 €
Vacataires par défaut	-	-	-	53,74 €	- €
Vacataires fonctionnaires	-	-	-	45,68 €	- €
Vacataires non fonctionnaires	-	-	-	61,80 €	- €
TOTAL Enseignement/charge maquette (Paris 1) :					99 079,92 €

Enseignants sous la responsabilité du partenaire (statutaires, contractuels ou vacataires)	Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards / moyens heTD (€)	TOTAL
Enseignement à la charge du partenaire	-	-	-	- €	- €
TOTAL Enseignement/charge maquette (Partenaire) :					- €

2) Ingénierie pédagogique : Prime responsabilité pédagogique au titre du RIPEC et REH (annexe 3, délibérations consolidées CA 2023 et 2024)

Nature	Fonctions (liste complète REH Annexe 3)	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Coût horaire moyen heTD (€)	TOTAL
par groupe	Direction du programme de format	30	3,00	15,00	53,74 €	2 418,30 €
par groupe	Ingénierie pédagogique	10	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Tutorat universitaire (suivi individu	10	-	-	53,74 €	- €
par groupe	Méthodologie et ateliers profession	10	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Direction de mémoires de fin d'étu	6	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Participation aux jurys de soutenanc	2	-	-	53,74 €	- €
						2 418,30 €

TOTAL Coût personnel enseignement/pédagogie 101 498,22 €

Coûts de personnel administratif (BIATPSS)

1) Gestion administrative

Quotité %	Statut	Corps	Catégorie FP	Coût chargé	TOTAL
0,0%	BIATPSS_titulaire	ATRF	C	54 685,00 €	- €
0,0%	BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPS	- €	- €
0,0%	Vacataire_non_fonctionnaire_extér	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPS	- €	- €
0,0%	Vacataire_non_fonctionnaire_extér	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPS	- €	- €
					- €

2) Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)

Quotité %	Statut	Corps	Catégorie FP	Coût chargé	TOTAL
0,00%	BIATPSS_titulaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPS	- €	- €
0,00%	BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPS	- €	- €
0,00%	Vacataire_fonctionnaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPS	- €	- €
0,00%	Vacataire_non_fonctionnaire_paris	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPS	- €	- €
					- €
					BIATPSS titulaire
					Coûts de personnel hors BIATPSS titulaire
					- €
TOTAL Coûts de personnel administratif (BIATPSS)					- €

Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)

Situation RH	S'agit-il d'un recrutement ?	< SELECTIONNER >	S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?	OUI
	Commentaires :	Facultatif		
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?				
Mutualisation avec une autre formation ?	Mutualisation avec le Caire (EDSC)		Quotité (%)	0,50
Mutualisation avec la composante ?	Indiquer le libellé de la/les fonction(s) support (par ex : RI, etc.)		Quotité (%)	A préciser

Autres coûts

Contribution aux dépenses centralisées de l'établissement 20% 33 585,60 €

Contribution aux dépenses mutualisées de la composante 0% - € - €
Montant fixe - €

Autres coûts	Précision possible	Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL
Atelier de professionnalisation	0	0	- €	- €
Documents pédagogiques	0	0	- €	- €
Conseil académique du CJFR	Frais de restauration des me	1	600,00 €	600,00 €
Cérémonie de remise des diplômes	Frais d'organisation	1	600,00 €	600,00 €
Autres dépenses (à préciser)	0	0	- €	- €
0	0	0	- €	- €
0	0	0	- €	- €
				1 200,00 €

Type de prise en charge	MISSIONS - Frais de déplacement et d'hébergement	Nb total de missions sur un an	Nb de jours/mission	Tarif unitaire	TOTAL
Prise en charge Paris 1	Transport pris en charge : avion,	22,00	1,00	500,00 €	11 000,00 €
Prise en charge Paris 1	Per diem total	20,00	6,00	160,00 €	19 200,00 €
Prise en charge Paris 1	Per diem total	2,00	3,00	160,00 €	960,00 €
< SELECTIONNER >	Per diem pris en charge (hors	-	-	- €	- €
< SELECTIONNER >	Hébergement	-	-	- €	- €
Prise en charge Paris 1	Autres frais afférents à la mission	1,00	1,00	200,00 €	200,00 €
					31 360,00 €

TOTAL autres coûts 66 145,60 €

		Quotité %	Prime annuelle	Par an	Total
CIA BIATPSS	BIATPSS titulaire	0%	500,00 €	1	- €
	BIATPSS non titulaire	0%	500,00 €	1	- €
Total CIA BIATPSS (prime annuelle 500€ * quotité par an)					- €

Total indexation de 3% (variation moyenne masse salariale)	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Masse salariale de référence (tous les enseignants et BIATPSS hors CIA)	101 498,22 €	101 498,22 €	104 543,17 €	107 679,46 €	110 909,85 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)	- €	- €	- €	- €	- €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)	101 498,22 €	101 498,22 €	104 543,17 €	107 679,46 €	110 909,85 €
Total masse salariale après indexation de 3% cumulée		104 543,17 €	107 679,46 €	110 909,85 €	114 237,14 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		- €	- €	- €	- €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		104 543,17 €	107 679,46 €	110 909,85 €	114 237,14 €
Total de l'indexation de 3% par année		3 044,95 €	3 136,29 €	3 230,38 €	3 327,30 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		- €	- €	- €	- €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		3 044,95 €	3 136,29 €	3 230,38 €	3 327,30 €
Total de l'indexation de 3% cumulée		3 044,95 €	6 181,24 €	9 411,63 €	12 738,92 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		- €	- €	- €	- €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		3 044,95 €	6 181,24 €	9 411,63 €	12 738,92 €

Total indexation de 3% indice à la consommation sur 5 ans	31 376,73 €
Total indexation de 3% indice de la consommation sur 5 ans (sur une année nominale)	6 275,35 €
dont Service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)	- €
dont Heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc.. (hors CIA)	6 275,35 €

Total des charges directes	139 133,57 €
Total des contributions	33 585,60 €
TOTAL CHARGES	172 719,17 €